

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2023

Délibération N° : 20230306-12

OBJET : Vote d'une subvention à l'Association « Amicale des Pompiers du Queyras » 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

Florent BUES – Nicolas CRUNCHANT- Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Joël GAUCHE -

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Philippe RIBOT a donné pouvoir à Charles LACROIX – Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de subvention présentée par l'Association Amicale des Pompiers du Queyras au titre de l'année 2023.

Alexandre RENIE étant membre de cette association quitte la salle pour ce point de l'ordre du jour et est donc exclu des membres présents.

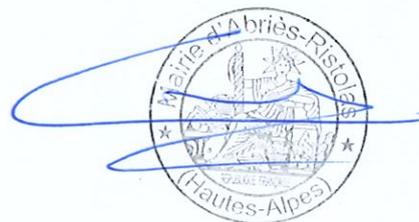
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour,

DECIDE d'allouer une subvention à l'Association Amicale des Pompiers du Queyras d'un montant de 200.00 € pour l'année 2023,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2023 de la Commune soit **200.00 €** à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.